

Point n°1 inscrit à l'ordre du  
jour du 03/05/2023

### Conseil de l'IAE séance plénière du 11 mai 2023

- Vu les articles le Code de l'éducation et plus particulièrement les articles L. 713-1 et L713-9 et D.719-42 à D. 719-47-5 ;
- Vu les statuts de l'Université de La Réunion ;
- Vu les statuts de l'IAE de La Réunion et notamment son article 6 ;
- Vu l'appel public à candidature ;
- Vu les procès-verbaux des opérations de dépouillement des suffrages du scrutin du 11 mai 2023 ;

Considérant les 11 candidatures recevables au titre des personnalités qualifiées en raison de leur compétence et, notamment de leur rôle, pour les trois sièges des personnalités extérieures restant à pourvoir pour le conseil de l'IAE ;

Considérant que, selon l'article L. 712-3 II 1° et 2° du Code de l'éducation, ensemble les articles D. 719-42 à D. 719-47-5, la parité s'applique à l'ensemble des six personnalités extérieures ; que figurent au titre des personnalités extérieures désignées trois hommes ;

Considérant dès lors que pour assurer cette parité, les membres élus et désignés du Conseil doivent nécessairement procéder à la désignation de trois femmes appelées à siéger à titre personnel ;

#### Article 1 : Processus d'élections des trois personnalités extérieures

##### §1 Scrutin de la première personnalité extérieure

Nombre de présents : 12  
Nombre de représentés : 1  
Nombre de votants : 13

	Civilité	Prénom NOM	Suffrages obtenus
<b>Scrutin n°1</b>	Madame	Aurélié DIJOUX VANDENESSE	1
	Madame	Marjorie KOCH	0
	Madame	Patricia PAOLI	1
	Madame	Nadia RAMIN	11

no

## §2 Scrutin de la deuxième personnalité extérieure

Nombre de présents : 12  
Nombre de représentés : 1  
Nombre de votants : 13

<b>Scrutin n°2</b>	<b>Civilité</b>	<b>Prénom NOM</b>	<b>Suffrages obtenus</b>
	Madame	Aurélie DIJOUX VANDENESSE	2
	Madame	Marjorie KOCH	0
	Madame	Patricia PAOLI	11

## §3 Scrutin de la troisième personnalité extérieure

Nombre de présents : 12  
Nombre de représentés : 1  
Nombre de votants : 13

<b>Scrutin n°3</b>	<b>Civilité</b>	<b>Prénom NOM</b>	<b>Suffrages obtenus</b>
	Madame	Aurélie DIJOUX VANDENESSE	13
	Madame	Marjorie KOCH	0

## Article 2 : Proclamation des résultats de l'élection des trois personnalités extérieures

### §1 Le Président de séance constate que les scrutins conduisent :

- Au respect de la parité sur l'ensemble du collège des personnalités extérieures ;

### §2 Les membres élus du Conseil de l'IAE retenus à l'issue du vote à bulletins secret sont :

La première personnalité extérieure élue est Mme Nadia RAMIN

La deuxième personnalité extérieure élue est Mme Patricia PAOLI

La troisième personnalité extérieure élue est Mme Aurélie DIJOUX VANDENESSE

Pour un mandat de quatre ans à compter de la proclamation des résultats.

### Article 3 : Publicité et exécution

La Direction de l'IAE est chargée de la publicité et de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée sur le site web de l'IAE.

Fait à Saint-Denis le 16 mai 2023

Le Président de séance  
Pascal PLANTE  
Doyen d'âge des personnalités extérieures

